

S.I.D.E.V.A.R
Syndicat Intercommunal pour
Le Développement des Vacances Rurales
BP 12 Quartier St-Pierre 83560 ST JULIEN LE MONTAGNIER

ARRÊTÉ

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2016 au GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL de 1^{ère} CLASSE

Le Président du S.I.D.E.V.A.R.

- . Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- . Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- . Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- . Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Techniques Territoriales,
- . Vu la délibération du comité syndical en date du 14 octobre 2016 créant le poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,

Considérant l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var en date du 5 décembre 2016,

ARRÊTE

Article 1 : Pour l'année 2016, le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit :

NOM – PRENOM	Grade et échelon actuel	Promouvable à la date du
HAMZA Noëlle	Adjoint Technique principal de 2 ^{ème} classe 8 ^{ème} échelon	1 ^{er} novembre 2016

Article 2 : Le présent tableau annuel d'avancement de grade sera transmis au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale qui en assurera la publicité.

Fait à St-Julien, le 06 décembre 2016

Le Président,
Yves MANCER


SIDEVAR
Syndicat Intercommunal pour le
développement des vacances rurales
83560 ST JULIEN LE MONTAGNIER
BP12 - Tél. 04 98 05 13 78